

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Délibération N°8

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-six**

Le **deux avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 27 mars 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de ISSERPENT : Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. M. BODIN. M. CHERVIER. Mme BONNEFOY. Mme ROMEUF. M. FUMOUX. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de PERIGNY : M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. M. DÉMONET
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme MERLE, pouvoir à M. FUMOUX
- Commune de LAPALISSE : M. MERCIER, pouvoir à Mme CHERVIN

Madame Amandine TACHON a été élue Secrétaire.

En préambule, Madame la Présidente donne lecture au Conseil de l'article III des statuts modifiés, par l'arrêté préfectoral du 13 Décembre 2001, qui stipule dans son 2^{ème} alinéa que le nombre de membres élus du Bureau « est obtenu en faisant la somme de toutes les communes non représentées après l'élection du Président et des Vice-présidents ».

Par conséquent, conformément aux dispositions du pacte statutaire désormais en vigueur, l'assemblée doit procéder à la constitution d'un nouveau Bureau.

La Présidente et les 5 Vice-présidents représentent 5 communes, comme suit :

- Présidente : Stéphanie CHERVIN (Lapalisse)
- 1^{er} Vice-Président : Didier HANGARD (Saint-Prix)
- 2^{ème} Vice-Président : Jean-Marc BRUNIAU (Lapalisse)
- 3^{ème} Vice-Présidente : Delphine THÉVENOUX (Barrais-Bussolles)
- 4^{ème} Vice-Président : Jérôme GROULY (Droiturier)
- 5^{ème} Vice-Président : Michel VIVIER (Bert)

La Communauté de Communes étant composée de quatorze adhérents, le nombre de membres du Bureau à compléter est de 9 (14 – 5).

OBJET :

**CONSTITUTION DU
NOUVEAU BUREAU.**

La commune de BILLEZOIS n'est pas représentée, elle n'a pas pu organiser d'élections municipales puisqu'aucune liste de candidats n'a été déposée.

Par conséquent, la commune de BILLEZOIS ne peut siéger au Bureau Communautaire.

Lorsque le conseil municipal de Billezois sera installé, le Bureau Communautaire sera de nouveau constitué.

Monsieur le Président lance un appel à candidatures. Sont déclarés candidats :

1. Henry CABAUD (Andelaroche)
2. Louis SALLES (Isserpent)
3. Nadine VAUDOLON (Le Breuil)
4. Jean-Pierre DÉMARET (Périgny)
5. Marie DA RIVA (Saint-Christophe-En-Bourbonnais)
6. Gabriel SENETAIRE (Saint-Étienne de Vicq)
7. André LATOUR (Saint Pierre Laval)
8. Bernard GAUD (Servilly)

Madame la Présidente soumet au vote de l'assemblée l'ensemble de ces candidatures.

- Présidente : Stéphanie CHERVIN (Lapalisse)
- 1^{er} Vice-Président : Didier HANGARD (Saint-Prix)
- 2^{ème} Vice-Président : Jean-Marc BRUNIAU (Lapalisse)
- 3^{ème} Vice-Présidente : Delphine THÉVENOUX (Barrais-Bussolles)
- 4^{ème} Vice-Président : Jérôme GROULY (Droiturier)
- 5^{ème} Vice-Président : Michel VIVIER (Bert)

- Henry CABAUD (Andelaroche)
- Louis SALLES (Isserpent)
- Nadine VAUDOLON (Le Breuil)
- Jean-Pierre DÉMARET (Périgny)
- Marie DA RIVA (Saint-Christophe-En-Bourbonnais)
- Gabriel SENETAIRE (Saint-Étienne de Vicq)
- André LATOUR (Saint Pierre Laval)
- Bernard GAUD (Servilly)

ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour de scrutin sont proclamés membres du Bureau de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » et sont immédiatement installés.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 3 AVR 2026
Publié le : 3 AVR 2026
Accusé Réception de la télétransmission
le :

La Présidente,
S. CHERVIN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"